

## TOP 14 ET PRO D2 : LES DROITS AUDIOVISUELS ATTRIBUÉS À CANAL+ POUR LES SAISONS 2027/2028 À 2031/2032

**PARIS, LE 22 MAI 2024** – Le 2 avril dernier, la LNR a lancé l'appel d'offres portant sur les droits audiovisuels domestiques du TOP 14 et de la PRO D2 pour les saisons 2027/2028 à 2030/2031 (avec une option pour une cinquième saison). Le GROUPE CANAL PLUS remporte les 4 lots proposés et disposera ainsi de l'exclusivité des droits de diffusion des matches et magazines du TOP 14 et de la PRO D2 sur le cycle 2027-2032. Le montant total des droits s'élève à 696,8 millions d'euros sur 5 saisons, soit un montant moyen par saison de 139,4 millions d'euros, en progression de 14,7% par rapport au montant actuel des droits.

L'appel d'offres comportait 4 lots (synthèse en annexe).

Les offres ont été reçues et examinées par le Comité de Pilotage ce mercredi 22 mai. L'ensemble des prix de réserve – par Pack et au global – ont été dépassés.

A l'issue de cette procédure, le Comité Directeur de la LNR a attribué les 4 Packs de l'Appel d'Offres au GROUPE CANAL PLUS pour les saisons 2027/2028 à 2031/2032.

GROUPE CANAL PLUS conserve donc l'exclusivité des droits audiovisuels en France du TOP 14 et de la PRO D2 jusqu'en 2031/2032.

Le montant des droits s'établit – en moyenne par saison - à :

- 128,7 millions d'euros pour le TOP 14, en progression de 13,3% par rapport au cycle actuel
- 10,7 millions d'euros pour la PRO D2, en progression de 36 % par rapport au cycle actuel.

Lors de ce futur cycle, GROUPE CANAL PLUS continuera donc à diffuser en exclusivité :

- Tous les matches de la saison régulière des deux championnats, dont les trois meilleures affiches de chaque journée sur CANAL+
- Les barrages, les demi-finales ainsi que la finale des deux championnats
- Le match d'accession TOP 14 / PRO D2 ainsi que le match d'accession PRO D2 / Nationale
- Plusieurs magazines hebdomadaires dont 2 chaque weekend sur CANAL+, ainsi que différents programmes événementiels dont la Nuit du Rugby

« Le succès de cet appel d'offres est le résultat de plusieurs années de construction et de choix politiques forts pour faire du TOP 14 le championnat de référence du rugby mondial. La progression des droits de la PRO D2 est également le signe de la dynamique de développement de ce championnat. L'engagement de la LNR et des clubs pour soutenir la formation, moderniser les stades, proposer une compétition de haut niveau, solidaire, avec du suspense toute la saison clôturée par le grand événement des phases finales, continue à porter ses fruits. Cette attribution va bénéficier à l'ensemble du rugby français : le TOP 14, la PRO D2, le rugby amateur, la filière de formation et le XV de France », indique René Bouscatel, Président de la LNR.

« La nouvelle progression des droits audiovisuels issue de cet appel d'offres va permettre au rugby professionnel de se projeter de façon sereine sur l'avenir et de poursuivre sa dynamique de développement. L'offre de CANAL+ garantit également à la LNR de disposer d'une exposition optimale de ses championnats avec notamment 3 matches et 2 magazines chaque weekend sur la chaîne CANAL+. La stabilité est un point important pour les fans de rugby qui pourront continuer à avoir accès à l'ensemble des matches et des magazines deux championnats jusqu'en 2032 avec leur abonnement aux chaînes CANAL+. Nous sommes ravis de l'engagement renouvelé de CANAL+, qui est un atout majeur pour le rugby professionnel et l'ensemble du rugby français » indique Emmanuel Eschalié, Directeur général de la LNR.

Annexe : présentation détaillée des Packs

---

## CONTACT PRESSE

Thibault BRUGERON – [thibault.brugeron@lnr.fr](mailto:thibault.brugeron@lnr.fr) – 01 55 07 87 51